

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

INTERVENTIONS

4 – Approbation du document stratégique cyclable et du plan d’actions triennal dans le cadre de la demande de la subvention du Plan Vélo de la Région Île de France

Intervention de Elke Süberkrüb

Monsieur le Maire, mes chers collègues

C’était une très bonne décision d’avoir créé les zones 30 sur pratiquement toute la ville, à l’exception de la RD10 et la RD53, ce qui apaise la circulation dans Viroflay et contribue à promouvoir les mobilités douces.

Comme évoqué dans votre document, les rues situées en zone 30 peuvent être empruntées par les cyclistes en double-sens, ce qui est une bonne chose pour les cyclistes. Mais vous avez raison d’interdire certaines rues au double-sens cyclable lorsqu’elles sont soit trop étroites, soit sans visibilité ou sur lesquelles circulent des bus.

Nous approuvons la décision de mettre en place la signalétique pour rappeler les zones 30, via l’installation de panneaux et le marquage de logos vélos au sol. Ceci est indispensable pour bien signaler aux automobilistes la limitation de la vitesse à 30 km/h et pour les informer de l’arrivée éventuelle de cyclistes débouchant de rues en double sens cyclable.

Nous nous félicitons aussi de la création d’itinéraires privilégiés intra-Viroflay, de la mise en place d’arceaux vélo supplémentaires ainsi que des formations à la circulation cycliste au profit des élèves de CM2.

Nous approuvons également les plans d’actions que vous projetez pour 2025 et 2026.

Mais pourquoi ne pas aller plus loin et profiter de cette demande de subvention pour sécuriser davantage le tronçon du Réseau Vélo Ile de France (V3) qui traverse Viroflay, à savoir la RD10 ?

Afin de sécuriser le tronçon sur l’avenue Général Leclerc entre la place Louis XIV jusqu’aux Arcades et de la bibliothèque à Chaville, il faudrait transformer les bandes cyclables existantes sur chaussée en pistes cyclables. Cette recommandation est d’ailleurs justifiée puisqu’il s’agit d’une route avec plus de 4000 voitures par jour roulant à 50 km/h.

Avec l’aménagement d’une piste cyclable, les cyclistes seront plus en sécurité puisqu’elle sera séparée de la route.

Il faut savoir qu’environ 20% de la population ne font jamais du vélo. Seulement moins de 20% font du vélo en ville. Et 60% font du vélo mais pas en ville. Ainsi, pour rassurer et amener les 60% de la population à rouler en ville, dont les enfants et des cyclistes non-avérés, il faut faire des aménagements cyclables plus sécurisants.

Aujourd’hui, la mise en place de larges bandes cyclables sur l’avenue de Général Leclerc est un progrès comparé à ce qu’il existait avant le Covid. Mais ces bandes cyclables constituent un danger avéré pour les cyclistes. Les voitures sont souvent garées sur ces bandes cyclables, obligeant les



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

INTERVENTIONS

cyclistes à contourner ces voitures et à circuler momentanément sur la voie dédiée aux voitures. En plus, en raison des voitures stationnées en épis sur la droite de la bande cyclable, ces voitures peuvent déboucher à tout moment sur la bande cyclable et heurter les cyclistes.

Il est donc indispensable de créer rapidement des pistes cyclables séparées de la route sur cet axe afin de sécuriser le tronçon de la V3 traversant Viroflay.

Pour cela, il faudrait avancer l'emplacement des voitures stationnées et placer la piste cyclable entre les voitures garées et le trottoir. Ainsi, il n'y aura aucune suppression de places de parking ni aucune suppression d'arbres puisqu'il y a plus de 3,5 m entre les façades et les arbres. La piste cyclable devrait être clairement marquée pour la différencier facilement du trottoir réservé aux piétons.

Pour conclure, nous votons pour ce document stratégique cyclable et le plan d'actions triennal mais nous vous sollicitons de profiter de cette demande de subvention pour y inclure la transformation des bandes cyclables existantes sur chaussée en pistes cyclables sur l'avenue Général Leclerc, et ceci pour la sécurité des utilisateurs de la liaison V3 du Réseau Vélo Ile de France.